

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 avril 2018
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 27 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 74/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Avril 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL.</p> <p>Absents : Bruno PENASA, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Alain GOYARD.</p> <p>Madame Paulette LENORMAND est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES - budget primitif 2018 – budget général

VU le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération N°325/2017 du 10.10.2017 adoptant un taux moyen pondéré pour la TOEM à compter de 2018 et le fixant à 10.06%

Vu la délibération N° 109/201 du 28/03/2017 portant sur l'harmonisation des taux moyen pondérés intercommunaux (durée de lissage 9 ans)

Vu la délibération N°162/2017 DU 11/04/2017 fixant les taux d'imposition lesquels sont maintenus pour 2018 avec application des critères de lissage

Vu les délibérations du 13/03/2018

N°30/2018 approuvant le compte administratif 2017

N°31/2018 approuvant le compte de gestion 2017

N°36/2018 fixant l'affectation des résultats de fonctionnement 2017 aux budgets 2018

Le Vice-Président indique que la commission s'est réunie à plusieurs reprises et a travaillé sur les projets de budgets.

Il présente le projet du budget primitif 2018 concernant le budget principal 2018 de la CCUR qui prend en compte l'état des restes à réaliser et les affectations de résultats décidés précédemment.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2018 du budget principal de la CCUR qui s'articule comme suit :

- Fonctionnement	- Dépenses	8 079 955.16€
	- Recettes	8 079 955.16€
- Investissement	- Dépenses	2 697 155.31 €
	- Recettes	2 697 155.31 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20180410-CC__74_2018-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité/ le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.